

Rapport d'activité 2018

www.creai-ara.org





SOMMAIRE

RAPPORT MORAL	4
RAPPORT D'ACTIVITE	8
ANIMATION ET VALORISATION.....	8
COMMUNICATION.....	10
ACTIONS DE RESEAU.....	12
ACTIVITES DE FORMATION ET DE CONSEIL LIEES AUX PROGRAMMES <i>TRANSFORMATION DES PRATIQUES ET TRANSFORMATION DE L'OFFRE.....</i>	14
ACTIVITES D'OBSERVATION ET RECHERCHE LIEES AU PROGRAMME <i>ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES</i>	22
SUIVI DES ADHERENTS	34
LE SERVICE EMPLOI	37
RAPPORT FINANCIER 2018.....	38
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2018.....	38
BILAN AU 31 DECEMBRE 2018	39

Rapport moral

L'exercice 2018 est à considérer comme une période de consolidation des projets communs du CREAL Auvergne-Rhône-Alpes et du CRIAS, avec ce qu'une consolidation comporte d'aléas, de changements plus ou moins aboutis, mais aussi d'incertitudes.

1. Les principaux axes de travail de l'exercice

Durant l'année 2018 le CRIAS et le CREAL Auvergne-Rhône-Alpes ont encore accentué leur mutualisation : tous les mois les deux bureaux se sont réunis et ont pris en compte conjointement les problèmes et les difficultés du quotidien des deux structures.

Quelles ont été leurs principales préoccupations ?

- Les deux bureaux ont consacré une grande partie de leurs travaux à la concrétisation de l'Institut que nous vous avons annoncé lors des AG de l'année dernière ;
- Ils ont renforcé la mutualisation des acteurs en mettant en place une organisation matricielle ;
- Ils ont fait une nouvelle tentative de décentralisation de la gouvernance en créant des directions de programme ;
- Un comité d'engagement a été constitué ;
- L'année 2018 a également nécessité un investissement très important pour créer un nouvel outil pour l'évaluation en protection de l'enfance outil dénommé ESOPPE ;
- Une association de parents - ATOUTDYS - nous a confié un mandat de gestion pour assurer le développement de son projet au niveau régional.

2. L'Institut

Les deux Conseils d'Administration ont voté à l'unanimité la création de l'Institut. Son existence doit être officialisée par le Préfet auprès duquel a été déposée la demande de création.

Le statut de l'Institut est celui d'un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS).

Le CREAL Auvergne-Rhône-Alpes et le CRIAS sont les deux fondateurs de ce groupement et en constituent les deux membres. S'ils le souhaitent l'Institut pourra accueillir d'autres membres.

Ils confient à l'Institut la réalisation de leurs missions respectives.

Pour ce faire l'Institut disposera dès sa création de l'ensemble des ressources humaines dont il devient l'employeur.

Il refacture à l'euro l'euro, et sans but lucratif, à chacune des deux structures les frais qu'il engage pour elles.

CREAI et CRIAS conservent leur identité statutaire et leur patrimoine. Ils maintiennent les liens avec leurs adhérents respectifs et animent toujours un Conseil d'Administration et une Assemblée Générale autonomes.

Les membres des deux Bureaux jouent le rôle d'organe exécutif (Assemblée Générale) de l'Institut.

3. L'organisation matricielle et les Directeurs de Programmes

Les deux Conseils d'Administration ont adopté le fonctionnement des acteurs regroupés dans une matrice : chaque acteur apporte sa contribution aux dossiers communs pour la meilleure utilisation de son temps, de ses qualifications et de ses compétences. À ce titre il peut être individuellement sollicité pour participer à toute mission engagée par le CRIAS et le CREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Aujourd'hui ces missions sont regroupées autour de trois grands axes, appelés programmes :

- L'accompagnement des politiques publiques,
- L'accompagnement de la transformation de l'offre,
- L'accompagnement de la transformation des pratiques professionnelles.

Ces trois axes organisent les programmes de réalisation de projets.

Quelques exemples :

- *Le programme d'accompagnement des politiques publiques* comprend l'appui, sous diverses formes (études, ingénierie, valorisation) à la mise en œuvre des politiques inclusives, de désinstitutionalisation, de réponse accompagnée pour tous, de qualité de vie au domicile ;
- *La transformation de l'offre* comprend le conseil, l'étude prospective et l'appui à l'innovation concernant le développement d'une offre alternative soutenant la qualité des parcours sur les territoires, les dispositifs et plates-formes, le pilotage du changement, l'anticipation de l'évolution du secteur et des réponses aux personnes vulnérables ;
- *La transformation des pratiques* concerne le soutien, par la formation, la recherche-action, et le conseil aux pratiques nouvelles d'accompagnement et au développement de l'autodétermination des personnes.

La mise en œuvre de ces programmes est confiée à trois directeurs : deux postes sont aujourd'hui pourvus, l'un par Mme Françoise BEZIN, l'autre par Mme Sophie LETURGEON. Le poste de directeur support et développement est confirmé : il est tenu par M. Éric BONDAR.

4. Le comité d'engagement

Il s'agit d'un organe consultatif placé auprès des bureaux conjoints. Il a pour mission de s'assurer de la pertinence, de la cohérence, de l'efficacité, de la qualité des programmes et de leur mise en œuvre.

La gouvernance a pour mission de veiller à la réalisation des activités pour assurer la pérennité de l'Institut, et à la conformité de ces activités aux missions.

Le comité d'engagement a pour mission de s'assurer que les programmes générant ces activités répondent bien à la satisfaction des besoins de la personne vulnérable, raison d'être de l'Institut.

5. ESOPPE

En 2006, le CREAL a créé un Référentiel d'évaluation participative en protection de l'enfance.

Des modifications législatives successives et notamment celle de 2016 ont conduit à sa refonte totale et à la nécessité de le compléter par des outils cliniques indispensables à une approche diagnostique beaucoup plus précise de la situation de l'enfant en danger et de celle de son entourage et notamment de ses parents.

Il s'est agi d'un énorme travail, très chronophage, qui a mobilisé, sous la conduite de la cheffe de projet Isabel CASALS, de nombreux collaborateurs, des administrateurs, des intervenants externes, des contacts internationaux.

Ce travail s'inscrit dans la durée et pourrait déboucher sur une reconnaissance nationale.

ÉSOPPE est un des piliers de l'Institut.

6. ATOUTDYS

Il s'agit d'une association de parents d'enfants atteints d'un trouble neuro développemental de type dyslexie, dysorthographe, dysgraphie, dysphasie, dyspraxie, dyscalculie.

Cette association nous a confié un mandat de gestion durant cette période où elle doit préciser ses objectifs : comment aider les enfants et leurs familles, avec quel support, et comment faire progresser la recherche dans ce domaine. Ce projet s'inscrit pleinement dans la logique de l'Institut qui doit pouvoir accueillir et soutenir des projets innovants.

Ce travail est confié à la cheffe de projet Anne-Cécile GAVANT.

Bien sûr, durant toute cette année, les deux structures se sont efforcées de maintenir l'activité de production nécessaire à leur équilibre budgétaire.

L'effort n'a pas atteint totalement son but, et les deux structures sont en déficit chacune de 30 000 €.

L'importante restructuration en cours de déploiement devrait nous procurer un suivi plus précis de notre activité et nous permettre une réactivité plus rapide au regard d'une insuffisance ou d'une fluctuation d'activité.

7. Quelques mots sur le CRIAS

Le budget prévisionnel prévoyait l'équilibre. Nous enregistrons un déficit de - 30.723 €.

Il est certain que nous n'avons pas encore assez investi dans la prospection de marchés visant à faire progresser notre autofinancement. Nous l'avons programmé à 236 K€. Nous n'avons produit que 184 K€.

Pour autant le CRIAS s'est efforcé de répondre aux orientations préconisées lors de notre précédente Assemblée Générale.

Dans le domaine de la communication nous avons opéré un changement que nous espérons profitable : CRIAS Mieux Vivre est devenu CRIAS (Centre Régional d'Information pour l'Agir Solidaire).

Le catalogue d'activités a été entièrement renouvelé et construit selon la même trame que celui du CREAI.

Le service documentaire se développe à nouveau en direction des conseillers techniques, des ergothérapeutes et de quelques clients.

Notre recherche de visibilité auprès de nos partenaires commence à porter ses fruits :

- La CARSAT Rhône-Alpes nous a confié la gestion de la communauté de seniors en ligne ;
- Le Département nous a demandé la création d'un guide des aides techniques pour ses intervenants sociaux ;
- Nous avons complètement rénové l'appartement ELSA et nous avons pu constater, à l'occasion de son inauguration, l'intérêt pour le CRIAS des partenaires qui nous soutiennent de longue date : le Conseil Départemental du Rhône, la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon, la CARSAT RA, le groupe APICIL et Grand Lyon Habitat ;
- ELSA permet à nos ergothérapeutes d'aller à la rencontre de nos concitoyens vulnérables à travers l'organisation d'ateliers, d'animation et de promotion des aides techniques et aménagements pour bien vieillir ;
- ELSA est le point de collecte des aides techniques recyclées qui sont récupérées par l'association ENVIE. Par ce partenariat, le CRIAS est très fortement engagé dans l'économie circulaire.

8. Quelques mots sur le CREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Le CREAL Auvergne-Rhône-Alpes poursuit avec constance et efficacité sa collaboration avec l'ARS et la DRDJSCS par les travaux d'appui au déploiement des politiques publiques, dans le cadre d'une convention pluriannuelle. Par la diversité des actions incluses dans la convention, ce programme constitue le prototype des programmes de l'Institut.

Par l'importance et la diversification de ses activités de formation-action, de conseil et d'appui à la transformation de l'offre et des pratiques professionnelles, le CREAL Auvergne-Rhône-Alpes démontre sa capacité à tenir la longueur d'avance nécessaire qui donne confiance à ses commanditaires. Ces derniers sont nombreux à le solliciter pour les accompagner dans leurs projets stratégiques.

La question centrale est aujourd'hui celle du nécessaire investissement dans la recherche et développement qui assure dans la durée l'optimum des compétences des collaborateurs internes et externes mis à disposition de ces chantiers.

L'actualité du secteur social et médico-social nécessite, du fait des profonds changements en cours, une attention particulière à la régulation d'une productivité croissante, et du temps nécessaire à la réflexion prospective soutenant l'inventivité et la réactivité de l'offre de service du CREAL. Cette tension est aujourd'hui une difficulté à surmonter pour stabiliser en interne comme en externe des ressources et des compétences rares et nouvelles.

9. Pour conclure

L'activité 2018 a nécessité une énergie intense et soutenue de vos administrateurs, de la gouvernance et de nos collaborateurs comme vous le préciseront les rapports d'activités respectifs.

Nous n'avons pas encore atteint tous nos objectifs et nous comptons beaucoup sur l'impulsion que va générer l'Institut.

Nous en terminons en vous rappelant l'engagement premier de l'Institut : répondre aux souhaits de nos concitoyens vulnérables de demeurer jusqu'au terme de leur vie des acteurs de la Cité disposant de leur liberté inaliénable de choix et de décisions.

Pr Jean-Pierre CLAVERANNE, Président du CREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Dr Charles BERNARD, Président du CRIAS et d'AGM



Rapport d'activité

1. Animation et Valorisation

1.1. Groupes de travail

1.1.1. Polyscol animé par Mireille MICHEL

La commission régionale permanente « Handicap & Scolarité » du CREAI Auvergne-Rhône-Alpes, lieu d'échange d'expériences et de réflexion sur les facteurs favorables à la réussite des parcours de scolarisation, avait retenu au titre de ses thématiques de travail pour 2009-2010, la question des *conditions de scolarisation des enfants en situation de handicap complexe de grande dépendance*. Depuis, cette commission regroupe des établissements médico-sociaux du Rhône, l'inspection académique du Rhône et le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes. Elle se centre sur la scolarisation des enfants présentant des *troubles cognitifs et communicationnels graves, associés à une déficience intellectuelle sévère, les enfants en situation de plurihandicap et polyhandicap*.

Ces travaux ont permis d'une part de construire un outil d'évaluation des compétences des enfants en situation de grande dépendance en matière d'apprentissage, de s'associer aux actions de différents partenaires et de soutenir les dispositifs pédagogiques au sein des unités d'enseignement des établissements médico-sociaux.

Notre commission se réunissant une fois par trimestre s'est orientée cette année 2018 autour de quatre axes :

- Deux journées de formation regroupant des professionnels éducatifs, paramédicaux, de différents établissements du secteur médico-social, de l'Education Nationale, enseignants : une cinquantaine d'acteurs de la région lyonnaise.
- La rédaction d'un document concernant les conditions de fonctionnement d'unités externalisées pour les enfants en situation de polyhandicap.
- L'utilisation d'un outil unique « polygevasco » référencé et proposé pour l'évaluation des compétences de l'enfant dans ses apprentissages scolaires. Cet outil pourrait être annexé au gevasco et servir de base lors de l'ESS et à la MDPH.
- Une réflexion sur la scolarisation des enfants polyhandicapés dans d'autres départements que le Rhône pour la région Auvergne Rhône Alpes.

1.1.2. Club de Réflexion et d'Échange Éthique du CREAI | CRIAS animé par Sabrina Loison et Patrick Pelège

Grâce à ce Club, le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes et le CRIAS réunissent des ressources et compétences pluridisciplinaires pour échanger sur des questions appelant une aide à la décision – à l'appui d'une réflexion d'ordre éthique, juridique et philosophique.

Le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes et le CRIAS ont en effet décidé de mettre à la disposition des adhérents et des établissements la réflexion du « CRÉÉ » afin de pouvoir répondre aux questionnements des équipes et des organisations.

La réflexion éthique est omniprésente au sein des ESMS ; Il ne s'agit pas de se substituer ou de rajouter une instance sur des thématiques déjà traitées par d'autres mais d'avoir une approche transdisciplinaire au regard de l'étendue des champs du secteur social et médico-social : celui du handicap, de la protection de l'enfance et de l'adolescence, de la gérontologie et de la précarité.



En 2018, le CRÉÉ a proposé le 13 novembre une journée intitulée : « *Vivre et accompagner la mort dans les établissements sociaux et médico-sociaux : quels enjeux éthiques ?* ». Les actes de cette journée sont disponibles sur les sites.

Cette journée a été animée par Sabrina LOISON et Patrick PELÈGE, co-animateurs du CRÉÉ en partenariat avec l'EREARA, l'Espace de Réflexion Éthique Auvergne-Rhône-Alpes.

1.2. Évènements

- **3 octobre 2018** : journée régionale co organisée avec l'IFROSS et l'ARS ARA « *Quelle évaluation pour une performance collective des organisations sociales et médico-sociales ?* » : 312 participants.
- **13 novembre 2018** : journée d'étude « *Vivre et accompagner la mort dans les établissements sociaux et médico-sociaux : quels enjeux éthiques ?* » organisée par le CRÉÉ, Club de Réflexion et d'Échange Éthique des associations CREAMI et CRIAS, avec le soutien d'AG2R La Mondiale : 103 participants.
- **4 décembre 2018** : colloque co organisé avec NEXEM et la CNAPE « *Protection de l'enfance et handicap : Promouvoir le décloisonnement des deux secteurs* » : 230 participants.

Ces évènements ont pu être organisés avec le soutien précieux et actif du service Support & Développement CREAMI/CRIAS que nous remercions.

1.3. Information et sensibilisation

Quelques thématiques d'interventions d'information ou de sensibilisation pouvant être offertes aux adhérents par le CREAMI Auvergne-Rhône-Alpes :

- L'actualité de l'ANESM et de l'évaluation interne et externe,
- Utiliser le rapport d'évaluation externe,
- Se préparer à un appel à projet,
- Installer la bientraitance,
- Penser les collaborations sur un territoire,
- L'évolution des attentes, l'évolution de l'offre,
- Développer une offre de service innovante,
- Penser des parcours inclusifs,
- L'adaptation de l'accompagnement au vieillissement des personnes accueillies,
- Reconnaître et soutenir les proches-aidants,
- La responsabilité des administrateurs,
- La cohabitation des populations à besoins différents dans les établissements et services,
- Installer la réflexion éthique,
- La réforme de la tarification (SERAFIN-PH) et ses conséquences,
- De nouveaux territoires de parcours pour les personnes en situation de handicap,
- Une définition des besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance.

2. Communication

2.1. Une charte graphique commune au CREAI Auvergne-Rhône-Alpes | CRIAS

La charte graphique synthétise l'ensemble des règles fondamentales qui constitue l'identité visuelle des associations partenaires : le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes | CRIAS.

Le but de la charte graphique est de conserver une cohérence dans toutes les réalisations graphiques des deux associations et de valoriser le partenariat CREAI Auvergne-Rhône-Alpes | CRIAS.



2.2. Un nouveau site internet CREAI Auvergne-Rhône-Alpes : www.creai-ara.org



Ce qui a changé :

- Une URL Auvergne-Rhône-Alpes: www.creai-ara.org
- Un nouveau rubriquage
- Un site « responsive »
- Un nouvel univers graphique

2.3. Un nouveau catalogue des activités 2018-2019

Haut en couleur et en graphisme, un nouveau catalogue des activités du CREAI Auvergne-Rhône-Alpes est lancé en 2018 !

www.creai-ara.org



3. Actions de réseau

3.1. Le Réseau ESAT en Auvergne : support administratif et logistique

Le Réseau ESAT en Auvergne rassemble 41 Etablissements et Services d'Aides par le Travail employant 2 500 personnes en situation de handicap. Ces établissements sont répartis dans une trentaine de villes en Auvergne.

Il permet de répondre à des besoins d'entreprises, de collectivités et de particuliers, les établissements sont organisés autour de 4 principaux pôles : Prestations de service – Sous-traitance industrielle – Production et mise à disposition individuelle et/ou collective.

Il est organisé en filières : sous-traitance, espaces verts, blanchisserie et restauration.

Nathalie Battut assure la partie administrative associative en organisant et en participant aux conseils d'administration et assemblée générale.

Elle participe à la filière sous-traitance et coordonne les marchés et informations diverses (offre emploi, vente de matériel, portes ouvertes d'établissement...) auprès des 41 établissements.

Elle accompagne le Réseau lors de ses manifestations (participation au salon Handisup, à la Foire de Cournon d'Auvergne, organisation de journées thématiques).

En 2018, le CREAL Auvergne-Rhône-Alpes a coordonné la formation sur le thème « *Accompagner les personnes en situation de handicap psychique* » qui a rassemblé 10 ESAT et 18 personnels formés.

3.2. Accompagnement au lancement d'un projet pour les Dys

Parmi nos missions, celle de permettre à chaque personne vulnérable de trouver la réponse adaptée à ses besoins. Nous traduisons cela, en plus de nos activités, par la possibilité de faciliter la naissance de projets répondant à cet objectif. Ainsi, le CREAL Auvergne-Rhône-Alpes accompagne depuis 2018 le lancement d'un projet régional pour les Dys.

Contexte :

Les troubles Dys (dysphasies, dyspraxies, dyslexies, dyscalculies, dysgraphie, dysorthographe) touchent 10 % de la population. Innés et à vie, les répercussions de ces troubles spécifiques touchent tant les enfants que les adultes (difficultés d'apprentissage, dévalorisation personnelle...) pouvant aller jusqu'à l'échec professionnel et social. Face à ce problème de santé publique et à la souffrance des familles, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a fait en 2017 des troubles Dys sa première Grande Cause. Un Livre Blanc a mis en avant des pistes d'actions, parmi lesquelles la création d'une Maison Régionale des Dys. Cette idée a impulsé une démarche collective, donnant naissance au projet AtoutDys.

Pour porter le projet, une association a été créée en juillet 2018 (« La Maison Régionale des Dys | AtoutDys »), en tant que maître d'ouvrage. La maîtrise d'œuvre a été confiée au CREAL Auvergne-Rhône-Alpes avec la mise à disposition d'une Cheffe de projet : Anne-Cécile GAVANT.

Objectifs :

- Accompagner la définition et la formalisation de la stratégie du projet, en lien avec la connaissance des acteurs et des politiques publiques ;
- Assurer la coordination du projet dans la perspective d'une construction collective ;
- Accompagner le développement de partenariats opérationnels et financiers ;
- Assurer les aspects administratifs nécessaires au démarrage du projet.

Réalisations :

- Organisation de groupes de travail (13 rencontres) répartis en 4 secteurs : diagnostic & thérapie, formation & information, recherche et développement, mieux-être. 80 participants (professionnels leaders et familles) ont travaillé sur le 1er semestre 2018, sous forme d'analyse SWOT (étude des forces, faiblesses, opportunités et menaces) de chaque secteur.
- Organisation d'une soirée de restitution des groupes de travail le 26 septembre 2018 à l'Hôtel de Région de Lyon, avec une visio-conférence à Clermont-Ferrand. 75 participants.
- Organisation d'un comité de pilotage mensuel (9 rencontres) composé d'associations de familles, de professionnels de la recherche, de la santé, de l'éducation et de l'insertion professionnelle, d'institutions publiques et privées.
- Organisation de rencontres hebdomadaires avec un comité restreint afin de travailler la stratégie et plan de mise en œuvre des actions.

Toutes ces actions ont permis la formalisation de la stratégie du projet (vision, mission, objectifs, impacts attendus, budgets) avec la réalisation d'une feuille de route.

Définition du projet :

AtoutDys est une démarche communautaire, unique en France et innovante dans son mode opératoire, initiée par une alliance entre les associations de familles et les chercheurs en Auvergne-Rhône-Alpes, autour des troubles Dys et de l'attention (TDAH). Elle associe familles, chercheurs, professionnels de la santé, de l'éducation et de l'insertion professionnelle, des institutions publiques et privées, en vue de :

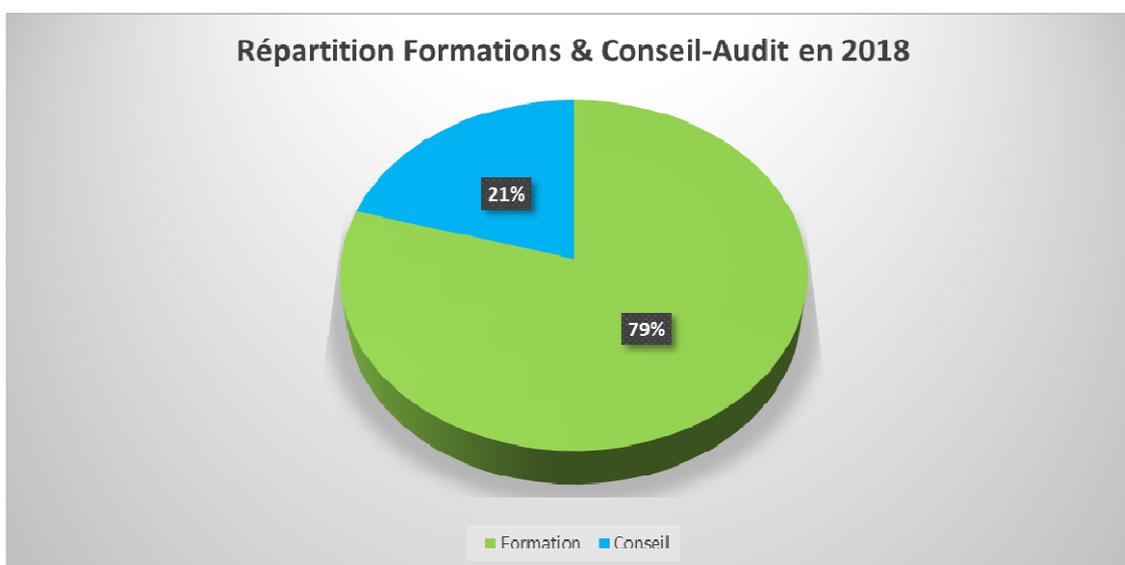
- Améliorer la connaissance des Troubles du Neuro-Développement (TND) et plus particulièrement des troubles Dys/TDAH, par le grand public ;
- Permettre la montée en compétence des acteurs, à la lumière du contexte sociétal et des connaissances scientifiques les plus récentes ;
- Faciliter l'accès à l'information sur l'accompagnement (parcours de santé, parcours scolaire et professionnel, mieux-être au quotidien) ;
- Optimiser le transfert et la valorisation des recherches en neurosciences cognitives, sciences humaines et sociales vers la compréhension et la remédiation des TND.

4. Activités de formation et de conseil liées aux programmes : *Transformation des pratiques et Transformation de l'offre*

4.1. Volume des activités de formations et de conseil du CREAI Auvergne-Rhône-Alpes en 2018

Les activités de formation et de conseil (accompagnement, audit, évaluation) correspondent à une part conséquente de l'activité du CREAI Auvergne-Rhône-Alpes.

En 2018, au sein de ces programmes, la répartition entre la formation et le conseil se présente ainsi :



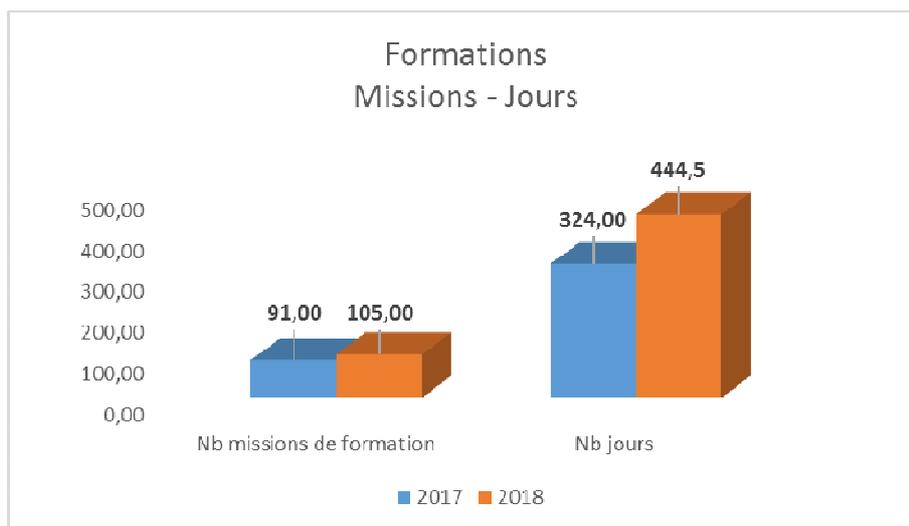
Ainsi, globalement, nous repérons une augmentation de l'activité dans les deux types de prestation, avec 135 journées supplémentaires.

		2018	2017
Conseil Audit	Nbre de jours	124	109
	Volume budgétaire	133 710 €	119 721 €
Formation	Nbre de jours	444,5	324
	Volume budgétaire	517 727 €	373 404 €

4.1.1. Focus sur l'activité de formation



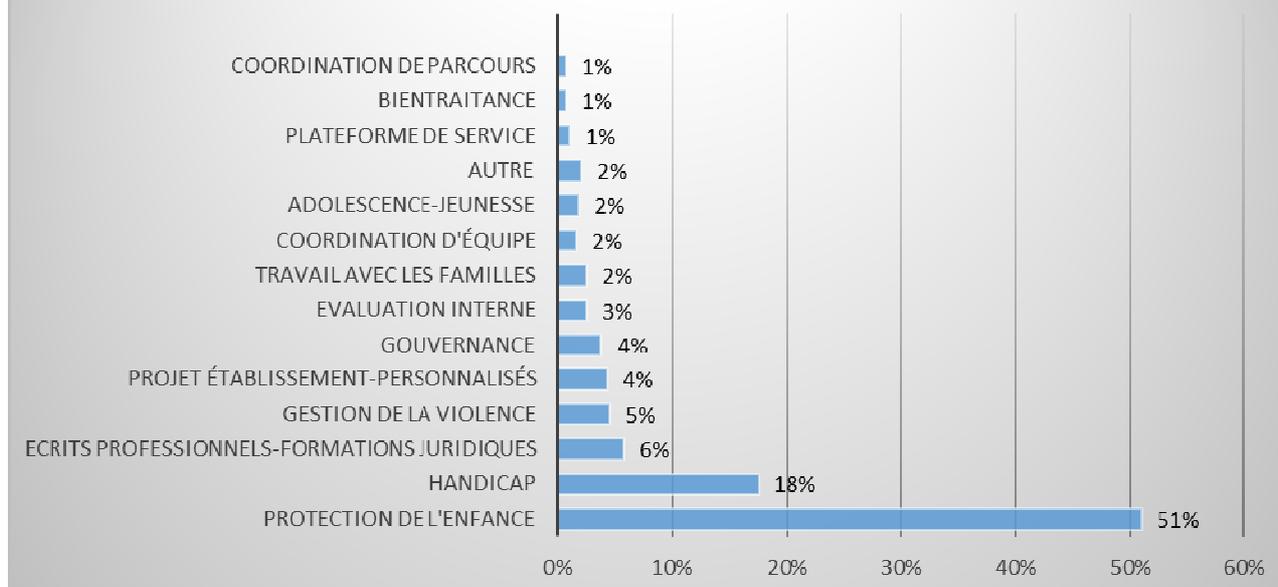
	2018	2017
Nb missions de formation	105,00	91,00
Nb jours	444,50	324,00
Nb stagiaires	2 292	1 592
Nb heures	30 263,00	22 372,50



4.1.2. Focus sur les thématiques abordées en formation

Thématique formation	Produit €	Nbre jours	2018 Répart.ds activité
Protection de l'enfance	264 390,00 €	224,5	51%
Handicap	90 736,00 €	80,0	18%
Adolescence-jeunesse	9 480,00 €	8	2%
Ecrits professionnels-Formations juridiques	29 860,00 €	26,5	6%
Plateforme de service	5 232,00 €	5,0	1%
Projet établissement-personnalisés	22 590,00 €	19,0	4%
Travail avec les familles	12 812,00 €	12	2%
Coordination d'équipe	8 346,00 €	7	2%
Gestion de la violence	23 760,00 €	21	5%
Evaluation interne	13 140,00 €	8,5	3%
Bienveillance	3 600,00 €	3	1%
Gouvernance	19 745,00 €	14,0	4%
Coordination de parcours	3 600,00 €	3,0	1%
Autre	10 722,53 €	13	2%
TOTAL	517 727,16 €	444,5	

Répartition par thématique de Formations en 2018



4.1.3. Focus sur l'activité de conseil

25 missions différentes ont été conduites.

Globalement, les actions se divisent, de manière relativement égale, en trois grandes catégories d'accompagnement ou de conseil :

- **L'accompagnement dans l'élaboration du projet d'établissement ou de service** : 5 établissements ou services ont été accompagnés cette année ;
- **L'évaluation de dispositifs** : 4 associations ont bénéficié du conseil du CREAL Auvergne-Rhône-Alpes pour cette action ;
- **L'accompagnement au changement** : Evolution-transformation de service en dispositif ou accompagnement stratégique d'association.

4.2. Analyse de l'activité par domaines

4.2.1. La protection de l'enfance

Si l'activité de formation concernant le champ d'intervention de la protection de l'enfance représente, pour cette année 2018, près de la moitié de l'activité totale de formation, ce n'est pas un hasard.

En effet, plusieurs éléments convergent vers une demande accrue sur cette thématique :

- Les conséquences de la promulgation de la Loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant de la protection de l'enfant, en 2016 ;
- Un « guide de questionnement » retravaillé en 2017, qui actualise le précédent et le met en accordage avec la Loi 2016 et ses Décrets ;
- Une thématique d'actualité, tant au niveau politique que médiatique ;

- Des besoins qui s'accroissent, dont celui d'une convergence plus efficiente entre la protection de l'enfant et le domaine du handicap.

Ainsi, deux types de formations se distinguent, tout en se complétant selon l'état d'avancée de la réflexion des services départementaux et des associations gestionnaires :

- Des formations relatives à l'appropriation du référentiel d'évaluation des situations de l'enfant en danger ;
- Des formations relatives à des thématiques annexes, telles que les compétences parentales, le travail avec les familles, les écrits professionnels, l'intervention à domicile, les besoins fondamentaux de l'enfant, ...

Le référentiel d'évaluation développé par le CREAL Auvergne-Rhône-Alpes et validé scientifiquement par l'ONPE est adopté par un nombre croissant de Conseils départementaux (30 Départements fin 2018) et approprié par leurs agents pour une utilisation lors de l'évaluation initiale. Il est adopté également dans certains départements pour une utilisation lors de l'évaluation pluridisciplinaire en cours d'accompagnement et son plan d'action partagé à l'évaluation de l'impact de la mesure, tout particulièrement lors de la rédaction du « rapport de situation ». Corrélativement, les établissements et services associatifs s'en saisissent aussi pour étayer leurs actions par l'émergent besoin de partager un corpus commun de références et méthodes tout au long du parcours de l'enfant en protection de l'enfance. Ainsi, le Référentiel permet d'instaurer une culture partagée de l'évaluation, améliorer de manière continue la qualité des évaluations en vue de faciliter la prise de décision et de garantir aux usagers une équité de traitement lors de l'évaluation de leur situation.

Après la mise à jour de la trame de questionnement du Référentiel 2017, plusieurs axes de développement (définis par les retours de terrain) ont été mis en évidence. Pour cela, le Bureau a décidé de constituer un Consortium de développement ayant pour missions :

- De garantir une équité de traitement pour tous les enfants lors de l'évaluation de leurs situations ;
- D'assurer l'actualisation permanente du référentiel inscrite dans sa logique de recherche-action, et de le protéger sous la marque ESOPPE, afin d'en sécuriser la diffusion nationale et garantir la qualité de sa transmission ;
- D'assurer une actualisation du Référentiel et ses références théorico-cliniques issues de la recherche au niveau international ;
- D'engager sa numérisation permettant de saisir en temps réel les données des situations et de les agréger aux fins d'observation ;
- De compléter le référentiel par des travaux de recherche portant sur des cahiers par âges, préconisés par le rapport MARTIN-BLACHAIS issu de la démarche de consensus nationale sur les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance, ainsi que par des collaborations internationales ;
- D'assurer la formation et la labellisation de « démultiplicateurs » au plan national ;
- De développer tous partenariats permettant d'assurer les formations nécessaires à l'appropriation des bases théoriques nécessaires à l'utilisation du référentiel (théories du développement, de l'attachement etc.).

Pour atteindre ces objectifs, l'équipe du Consortium a mis en place :

- Le développement d'outils cliniques élaborés par âges dans le cadre d'un travail pluridisciplinaire réalisé par les apports de médecins pédopsychiatres, neuro-pédiatres et psychologues cliniciens. Ces outils cliniques sont :
 - Le guide du développement de l'enfant ;

- Le guide des indicateurs des maltraitances ;
- Le guide de l'évaluation de la souffrance infantile ;
- Le Guide de l'évaluation des compétences parentales.

Ces outils cliniques répondent aux exigences du Décret d'évaluation de l'IP ainsi que du Rapport de situation : ils définissent les différents aspects dont l'évaluation est requise (les signes de souffrance chez l'enfant, la capacité de mobilisation parentale, l'état du développement de l'enfant et le repérage des différents types de maltraitances).

Les outils cliniques sont certifiés scientifiquement validés par des chercheurs au niveau international.

- La prévision d'une expérimentation des outils cliniques en 2019 ;
- Ces outils cliniques ont amené à une refonte globale du Référentiel qui actuellement se compose :
 - De la Trame de questionnement en tant que méthode, démarche évaluative,
 - Des Outils cliniques permettant aux professionnels.

Afin de permettre que le Référentiel puisse être utilisé tout au long du parcours de l'enfant, ont été élaborés aussi :

- Des arbres décisionnels en fonction de la situation de l'enfant, avec des axes d'intervention et des objectifs de travail précis permettant la réalisation du PPE et un accompagnement efficace de l'enfant et ses parents.
- Des Guides d'utilisation de la Trame de questionnement et de l'Outil clinique permettant une utilisation différenciée en fonction du moment dans le parcours de l'enfant (évaluation initiale ou accompagnement).

Tout ce travail a permis d'explicitier les Références théorico-cliniques utilisées dans le Référentiel (décrites dans le nouveau document de présentation du Référentiel).

D'autre part, dans le cadre d'une recherche de qualité et de rigueur scientifique, le consortium a établi un partenariat international avec :

- Le Dr. Claire Chamberland de l'Université de Montréal ;
- L'institut IFIV de Barcelone ;
- Et vise à inclure dans ce partenariat Paola Milani (Italie) et Hellen Johnes (Angleterre) ;

avec l'objectif d'ouvrir de nouvelles lignes de travail et de formation en protection de l'enfance, que ce soit dans le domaine de l'évaluation comme de l'accompagnement et le travail avec l'enfant et sa famille en cours d'accompagnement.

4.2.2. Domaine du handicap & évolutions des pratiques professionnelles

Cette année, la proportion de 18% reflète davantage la part supérieure des autres thèmes qu'un déclin de l'intérêt pour celui du handicap, car, autant de journées y ont été consacrées en 2018, qu'en 2017.

La thématique majeure travaillée en formation est celle du handicap psychique. En effet, celle-ci représente une préoccupation importante dans les établissements et services qui identifient une évolution du public accompagné et ainsi, un besoin de repenser ses pratiques.

Les formations conduites ne s'orientent pas vers une approche psychiatrique des maladies, mais davantage vers une approche sociale des situations et des accompagnements à proposer pour respecter la personne et sauvegarder son pouvoir d'agir autant que cela est possible.



Pour ces formations, nous avons pu nous appuyer sur des ressources internes de conseillers techniques connaissant bien ce thème du fait d'expériences professionnelles précédentes et sur des ressources externes afin de préciser certains aspects.

Une nouvelle thématique liée à l'adaptation des pratiques a également été fortement demandée cette année. Il s'agit de la question de la violence au sein des établissements et des réponses à apporter, ainsi que l'appropriation des recommandations des bonnes pratiques s'y référant.

4.2.3. L'appui technique & droits des personnes vulnérables

Deux thématiques, restées constantes en nombre de journées réalisées, correspondent à la question des écrits professionnels et à celle de la mise en place des projets personnalisés ou de service.

Ces deux questions sont relatives à l'exercice des droits de la personne accompagnée. Les formations sont alors l'occasion de rappeler les fondamentaux de la loi de 2002 et d'ouvrir vers les perspectives d'autodétermination que nous identifions aujourd'hui comme une préoccupation émergente dans les établissements et services.

Des formations sur la gouvernance, ainsi que sur les différents formats de coordination ont été mises en place.

4.2.4 Evolution du secteur & transformation de l'offre

Les sollicitations de la part d'organismes gestionnaires pour accompagner l'évolution de l'offre dans le cadre du renforcement des politiques publiques issues du rapport PIVETEAU et de la Réponse Accompagnée Pour Tous se poursuivent sur cette année 2018 : séminaires stratégiques d'administrateurs, formations permettant l'appropriation de la nomenclature Serafin-PH, ...

La thématique du parcours fait son apparition cette année parmi les nouvelles demandes.

4.3. Dynamique des ressources en Formation et Conseil au cours de l'année 2018

▪ Les permanents

L'année 2018 est une année stable en terme d'équipe. Les conseillers techniques arrivés en 2017 ont développé leurs compétences et leurs expertises.

L'équipe des conseillers techniques est ainsi composée :

- **Grégory Merlo** et **Eloi Chardonnet** : tous deux davantage orientés vers l'évolution de l'offre, la transformation du secteur et les nouvelles orientations ;
- **Mireille Michel** et **Françoise Bezin** : toutes les deux accompagnent les professionnels de proximité vers une meilleure compréhension des troubles, des comportements et un ajustement des pratiques professionnelles ;
- **Najette Bais**, de retour dans l'équipe en avril, a repris les missions où les questions juridiques étaient davantage prégnantes ;
- **Patrick Pelège** et **Isabel Casals**, recrutée en début d'année comme cheffe de projet Esoppe, : ils sont devenus, progressivement et au vue de l'augmentation des demandes, les référents internes des formations concernant la protection de l'enfance ;
- **Claude Volkmar**, toujours reconnu pour former et accompagner les structures dans leur vision stratégique (gouvernance, management, ...).

Ponctuellement, d'autres professionnels du groupe CREAM Auvergne-Rhône-Alpes/CRIAS interviennent sur des missions spécifiques :

- **Arnaud Ducharne**, ergothérapeute, dans le cadre de formations partagées avec un autre conseiller technique, sur la thématique de la violence ;
- **Sophie Leturgeon**, Directrice du programme relatif à l'Accompagnement des Politiques Publiques, intervient sur des activités de formations et d'accompagnement en matière d'évaluation interne ou de dispositifs innovants, de projet d'établissement ou de conduite du changement ;
- **Sabrina Loison**, Coordinatrice du Centre d'écoute RhônALMA, intervient principalement sur les thématiques bientraitance-maltraitance.

En octobre, Françoise Bezin change de poste et **dirige le programme relatif à la transformation des pratiques**, tout en continuant des interventions de formation.

Un des moyens mis en place pour viser à la transformation des pratiques est de penser la forme des interventions et la pédagogie employée au cours des sessions de formation. Convaincue que la transformation des pratiques se doit d'être impulsée par la transformation des modalités formatives, Françoise Bezin tend à développer une approche de la formation active et participative et source de réflexion et d'engagement de la part des stagiaires. Des processus de certaines formations ont ainsi été revus et l'achat et la construction d'outils de conscientisation ont été effectués.

En appui sur le plan technique et documentaire :

- **Christelle Lebon**, chargée de la relation client, assure un travail d'interface avec les clients et commanditaires, les permanents formateurs et les vacataires. **Marjorie Dumas**, arrivée en début d'année 2018, complète cette activité par un suivi des conventions et le soutien logistique aux formateurs.

Ces deux personnes, ainsi que Françoise Bezin et Sabrina Loison poursuivent le travail relatif à la **démarche qualité de la formation**, issue de la qualification OPQF et du référencement Datadock (stabilisation du support pour réaliser la synthèse des évaluations individuelles, essai sur la mise en place d'une auto-évaluation des connaissances acquises lors de la formation).

- L'apport d'**Eliane Vaudo**, documentaliste, constitue un appui nécessaire et permanent à l'équipe de formateurs/intervenants.
- **Des ressources externes** ont été sollicitées sur l'année 2018 lorsque leur domaine d'expertise était nécessaire au sein de la formation :
 - **Eugénia Bratescu**, sur les questions liées aux troubles du spectre autistique ;
 - **Jean-Michel Santt**, sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap psychique en ESAT ;
 - **Eliane Corbet** et **Joëlle Nicoletta**, **Michel Eymenier**, sur l'utilisation du référentiel d'évaluation en protection de l'enfance ;
 - **Fabrice Bousquet**, sur l'évolution médico-sociale et les dispositifs inclusifs ;
 - **Olivier Duchosal**, sur la fonction institutionnelle et clinique du psychologue en établissement médico-social ;
 - **Christophe Gabet** d'Acti conseil, sur les questions de CPOM ;
 - **Matthieu Demarquez**, sur le développement des compétences pour réaliser une évaluation croisée entre pairs et soutenir une démarche d'amélioration des pratiques professionnelles ;
 - **Marie-France Callu**, sur la thématique du secret professionnel et du partage d'informations ;
 - **Elisabeth Martin**, sur la thématique spécifique des adolescents à difficultés multiples ;
 - **Fabrice Deladoeuille**, sur Accompagner les personnes en situation de handicap psychique SDIS 63, pour la formation PSC1 des accueillants familiaux.

5. Activités d'observation et recherche liées au programme *Accompagnement des Politiques Publiques*

5.1. Moyens humains mis à disposition

Pour réaliser les actions dans le cadre du programme Accompagnement des Politiques Publiques, les professionnels affectés (pour tout ou partie de leur temps de travail) sont :

- **Sophie Leturgeon**, Directrice du programme Accompagnement des Politiques Publiques
- **Agathe Chevalier**, Conseillère technique
- **Marie Guinchard**, Conseillère technique
- **Chloé Guyon**, Conseillère technique
- **Sophie Moraly**, Chargée d'étude

Appui technique ponctuel :

- **Françoise Bezin**, Directrice du Programme Transformation des pratiques
- **Eloi Chardonnet**, Conseiller technique
- **Mireille Michel**, Conseillère technique

Appui administratif :

- **Nathalie Battut**, Assistante administrative

5.2. Programme ARS 2018

5.2.1. Etude sur les CMPP de la région Auvergne-Rhône-Alpes (financement 2016)

L'enjeu de cette mission était de réaliser un état des lieux détaillé et objectif de l'offre en CMPP sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes (en termes de missions, activités, public accompagné, intégration dans leur environnement) pour aider l'ARS à déterminer les trajectoires d'évolution de l'offre, et de recomposition des prestations délivrées par les CMPP.

Nos productions réalisées au 31 décembre 2018 :

- Un rapport final présentant la synthèse des travaux menés au cours de l'année 2017
- Un diaporama de présentation des principaux enseignements de l'étude
- Des cartographies régionales et départementales positionnant l'offre des CMPP dans le paysage médico-social

5.2.2. Réflexion sur l'accompagnement des parcours des personnes en situation de handicap à partir des territoires PASCALINE (financement 2017 et 2018)

L'enjeu de cette mission consistait à organiser et accompagner une réflexion relative à la définition de parcours des personnes en situation de handicap, initiée en 2015 à partir des territoires de santé numérique PASCALINE. Pour chacun des territoires concernés, le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes a investigué notamment les dimensions suivantes : accès aux soins, inclusion scolaire, inclusion professionnelle, participation sociale.

Les 2 territoires concernés par la démarche en 2018 étaient :

- BSI d'Yssingaux,
- BSI de Vichy (*démarrage en décembre 2017*).

Nos productions réalisées au 31 décembre 2018 :

- Rédaction d'un **rapport Adultes** pour le **territoire Yssingelais** présentant les éléments de diagnostic ayant nourri les réflexions partenariales organisées et une synthèse des modalités d'organisation envisagées en matière de territorialisation de l'offre
- **Comptes rendus des ateliers** réalisés sur le **BSI de Vichy**
- Rédaction d'un **rapport Enfants et adultes** pour le **BSI de Vichy** présentant les éléments de diagnostic ayant nourri les réflexions partenariales organisées
- Finalisation de la **synthèse régionale** reprenant les principaux enseignements issus des 3 premiers territoires (Est Lyonnais, Nord Isère et Yssingaux)
- **Note technique à destination de la DDARS 03** mettant en exergue différents indicateurs pertinents pour évaluer le besoin ou non de création d'une MAS sur le BSI de Vichy

5.2.3. Territoires de parcours – impact et mise en œuvre des diagnostics territoriaux partagés (financement 2018)

L'enjeu de cette mission était de dégager les impacts des diagnostics territoriaux partagés menés sur les 4 territoires depuis 2016 (BSI Yssingaux, BSI Vichy, Est Lyonnais, Nord Isère) et de les articuler avec les axes du projet régional de santé afin d'adapter une feuille de route locale pour chacun des territoires.

Nos productions réalisées au 31 décembre 2018 :

- Conception d'un support de présentation mettant en évidence les principaux éléments d'état des lieux et préconisations issus des diagnostics territoriaux partagés réalisés
- Présentation de cette synthèse lors de la réunion des Chefs de Pôle de l'ARS le 21 juin 2018

Compte tenu des éléments de contexte, l'ARS a décidé de ne pas poursuivre cette action

5.2.4. Partage d'expériences sur l'articulation entre la mise en place d'approches alternatives d'accompagnement et le respect des réglementations en vigueur (financement 2018)

La démarche consistait à analyser comment peuvent s'articuler les approches alternatives comme CARPE DIEM avec les réglementations françaises en matière d'organisation de l'offre médico-sociale et de gestion des ressources humaines.

Ce travail, réalisé sous la forme de partage d'expériences avec 4 structures médico-sociales, devait permettre :

- D'une part de confronter les différentes modalités d'organisation et de pilotage des ressources humaines dans la mise en œuvre de l'approche et,
- D'autre part, d'identifier les difficultés rencontrées et surtout les leviers/conditions de réussite du déploiement de cette dernière.

Nos productions et actions réalisées au 31 décembre 2018 :

- Réalisation des entretiens avec les 4 structures : EHPAD Mémoire des Ailes, Maison de Crolles, FAM de Cesson, EHPAD Le Verger des Balans
- Exploitation du rapport d'évaluation initiale des Maisons de Crolles (septembre 2017)
- A partir de l'analyse des 4 entretiens, organisation et préparation des groupes de travail autour de 3 thématiques

Cette mission sera finalisée en mai 2019.

5.2.5. Analyse du Livret Autisme Auvergne-Rhône-Alpes (LAARA) et modélisation pour une analyse annuelle en routine (financement 2017)

L'enjeu de cette mission était d'améliorer la connaissance fine de l'offre d'accompagnement des personnes avec TSA et son évolution au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Pour développer cette connaissance, le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place un espace numérique sécurisé permettant aux établissements et services médico-sociaux (ESMS) de mettre à jour en continu leurs données.

Nos productions et actions réalisées au 31 décembre 2018 :

- Elaboration d'une analyse régionale des livrets LAARA contenant des focus départementaux sur des données clés
- Modélisation de l'analyse en routine des données renseignées dans le LAARA
- Présentation des premières données régionales issues des livrets LAARA au bureau du CRA (18/05/2018)

5.2.6 Diffusion, valorisation et analyse du Livret Autisme Auvergne-Rhône-Alpes - LAARA 2018 (Financement 2018)

L'enjeu de cette mission était triple :

- De poursuivre le déploiement du LAARA au niveau de la région via une campagne annuelle de mobilisation des ESMS,
- De soutenir la mise à jour en continu des données concernant l'accompagnement des personnes avec TSA via l'espace numérique sécurisé,
- D'améliorer la communication des connaissances sur l'offre d'accompagnement des personnes avec TSA auprès du grand public.

Nos productions et actions réalisées au 31 décembre 2018 :

- Mise à jour et diffusion du questionnaire
- Développement de nouvelles fonctionnalités de l'espace numérique sécurisé (SPHINX) pour exploiter les données issues des livrets renseignés par les établissements et services
- Conception d'une plaquette de présentation du LAARA auprès des ESMS
- Composition et organisation d'un groupe de travail avec des représentants des 2 CRA, d'associations de familles et d'établissements et services médico-sociaux accueillant un public présentant un TSA

5.2.7. Création d'un site internet dédié au LAARA 2018 (financement 2018)

L'enjeu de cette mission était de permettre un accès simple et attractif aux données issues du LAARA pour le grand public et notamment les familles via une plateforme numérique dédiée au LAARA actualisée en continu (www.laara.org).

Nos productions et actions réalisées au 31 décembre 2018 :

- Création d'un partenariat avec la junior entreprise de l'Ecole Centrale pour le développement du site internet
- Définition du cahier des charges du site interne

Cette mission sera finalisée au premier semestre 2019.

5.2.8. Portrait des unités d'enseignement maternelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes (financements 2017 et 2018)

L'enjeu de cette mission était double :

- Construire une trame de rapport d'activité de manière à recueillir des données de manière homogène auprès des UEMA pour effectuer une analyse comparative au sein de la région,
- Permettre à l'ARS d'avoir une photographie des UEMA de la région et ainsi de repérer dans les différences en terme de fonctionnement et d'organisations entre les UEMA et les écarts avec le cahier des charges.

Nos productions et actions réalisées au 31 décembre 2018 :

- Recueil et analyse croisée des rapports d'activité des 13 UEMA
- Elaboration et diffusion d'un questionnaire numérique à destination des familles dont les enfants sont accompagnés ou ont été accompagnés par des UEMA
- Conception de deux guides d'entretien :
 - A destination des UEMA
 - A destination des partenaires
- Programmation des entretiens (sur site pour les UEMA et par téléphone pour les partenaires) et réalisation d'une partie d'entre eux.

Cette mission sera finalisée en juin 2019.

5.2.9. Fonction conseil technique (financement 2018)

En lien avec ses missions réglementaires, le CREA Auvergne-Rhône-Alpes exerce une fonction de conseil technique auprès des acteurs régionaux.

Ils ont vocation, dans un but d'intérêt général et en favorisant la participation des usagers, à :

- Observer, réaliser des études, et produire des analyses, permettant de mieux connaître les besoins de ces populations, les réponses qui leur sont apportées, les dynamiques locales, en associant tous les acteurs concernés ;
- Contribuer, notamment par des conseils techniques, sur la base de l'expertise ainsi construite, aux réflexions, débats, travaux des pouvoirs publics et des autres acteurs du territoire pour leur permettre de définir les évolutions des politiques et des dispositifs en faveur des personnes vulnérables ;
- Accompagner l'ensemble des acteurs intervenant dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et dispositifs dans les évolutions des réponses aux besoins

Extrait de l'INSTRUCTION N° DGCS/3C/CNSA/2015/138 du 24 avril 2015 relative au financement des Centres Régionaux d'Etudes, d'Actions et d'Informations (CREAI) en faveur des personnes en situation de vulnérabilité en 2015

Cette mission de fonction de conseil technique s'articule autour de trois types d'action :

- Participation à des groupes de travail liés au CRA et CTRA,
- Participation aux réunions du groupe de travail ARS et EN et au Comité de pilotage régional ARS / EN :

10 réunions du comité technique : 2/2/2018 ; 28/2/2018 ; 18/5/2018 ; 13/6/2018 ; 22/6/2018 ; 10/7/2018 ; 4/9/2018 ; 26/9/2018 ; 8/10/2018 ; 9/11/2018

1 Comité de pilotage régional du 28 juin 2018

- Participation à la CRSA,

10 séances prévues – 9 séances réalisées (8/3/2018 ; 3/5/2018 ; 15/5/2018 ; 7/6/2018, 14/6/2018 ; 5/7/2018 ; 17/10/2018 ; 15/11/2018 ; 13/12/2018).

5.2.10. Autre fonction observation du CREA Auvergne-Rhône-Alpes (financement 2018)

Cette mission consiste en l'actualisation du portail PIEROS.

Nos productions et actions réalisées au 31 décembre 2018 :

- Alimentation de la base d'études :
 - Travail de collecte : mise en ligne de documents, veille et indexation.
- Participation à la stratégie de développement et de communication du portail PIEROS, nouvelle version :
 - Promotion de la nouvelle version du portail, à l'échelon Régional,
 - Participation aux comité technique et comité de pilotage (avec ARS et ORS).

5.2.11. Etude sur les PCPE de la région Auvergne-Rhône-Alpes (financement 2017)

L'enjeu de cette mission était de produire une analyse comparée de l'ensemble des dossiers des porteurs de projet afin de dresser une typologie des PCPE sur le territoire régional.

Nos productions et actions réalisées au 31 décembre 2018 :

- Elaboration d'un rapport final sur les PCPE de la région finalisé suite à l'actualisation des fiches par les porteurs de PCPE
- Conception d'un diaporama de présentation des enseignements principaux issus de cette étude
- Présentation du diaporama lors de la réunion de Chefs de Pôle de l'ARS du 21 juin 2018

5.2.12. PCPE de la région Auvergne-Rhône-Alpes : premier retour d'expériences et construction d'un cadre évaluatif (financement 2018)

L'enjeu de cette mission était triple :

- De construire une trame de rapport d'activité partagée de manière à recueillir des données de manière homogène auprès des porteurs de PCPE pour effectuer une analyse comparative au sein de la région ;
- De réaliser un premier retour d'expériences des PCPE (échantillon de 10 PCPE) afin d'identifier les éventuelles appréhensions dans l'utilisation des PCPE et les bénéfices constatés sur le parcours des personnes ;

- De concevoir un cadre évaluatif dédié aux PCPE en capitalisant les travaux produits au cours des deux premiers objectifs.

Nos productions et actions réalisées au 31 décembre 2018 :

- Suite à la réalisation d'entretiens semi-directifs menés auprès d'un échantillon de porteurs de PCPE et de leurs partenaires, rédaction d'un rapport mettant en évidence des premiers retours d'expériences sur le déploiement de ces dispositifs et les impacts sur les personnes accompagnées
- Elaboration d'un diaporama synthétique de présentation utilisé à la journée régionale des PCPE du 12 septembre 2018
- Appui à l'organisation de la journée régionale avec l'organisation de témoignage de porteurs de PCPE
- Conception d'une trame partagée de rapport d'activité (début)

5.2.13. Colloque du 3 octobre 2018 relatif à l'évaluation des structures sociales et médico-sociales (financement 2018)



Le CREA Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec l'IFROSS et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, a organisé le 3 octobre 2018 à l'espace Tête d'Or, un colloque sur l'évaluation des structures sociales et médico-sociales.

Ce colloque s'inscrivait dans le cadre du rapport de juin 2017 de l'IGAS concernant « le dispositif d'évaluation interne et externe des établissements et services sociaux et médico-sociaux » et de la fusion ANESM/HAS.

Cette journée visait à répondre à un double questionnement :

- Comment mettre l'évaluation, et plus largement la démarche qualité-risques, au service de la stratégie, du management, et de la performance collective des organisations ?
- En quoi les démarches qualité-risques peuvent constituer un exemple de management des contraintes qualité/économies, et devenir une opportunité pour développer la qualité des prestations au service des parcours des usagers ?

Dans le cadre de conférences plénières et de tables rondes, réalisées avec les acteurs institutionnels majeurs et notamment l'IGAS, la journée a analysé différentes problématiques, notamment :

- L'articulation entre l'évaluation, les CPOM, les projets d'établissements, la gestion des risques, et les nomenclatures SERAFIN-PH,
- L'approche comparative entre les démarches d'évaluation SMS et de certification sanitaire,
- La mesure de qualité réelle des prestations, par le biais d'indicateurs pertinents à construire.

Cette journée a réuni 312 professionnels de l'ensemble de la région (Directeurs généraux, Directeurs, Cadres intermédiaires, Administrateurs des secteurs personnes âgées et handicap, partenaires institutionnels, Universitaires).

5.2.14. Observation et évaluation dans le cadre de la convention école inclusive (financement 2017)

L'enjeu de la mission confiée au CREAL Auvergne-Rhône-Alpes par la Région académique et l'ARS était de suivre de manière fine l'évolution des modalités de scolarisation des enfants en situation de handicap scolarisés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes et d'appréhender les caractéristiques des enfants en situation de handicap de la région (âge, modalités de scolarisation notifiées, les aides dont ils bénéficient).

Cette mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la fiche action n°9 de la convention régionale signée le 21 septembre 2016 en faveur de l'école inclusive.

Nos productions et actions réalisées au 31 décembre 2018 :

- Rédaction d'un rapport d'analyse concernant les données des enquêtes 3, 12 et 32 de la DEPP pour l'année 2017 avec une mise en perspective des données de 2015

Les enquêtes 3 et 12¹ décrivent la scolarisation des élèves en situation de handicap scolarisés dans un établissement de l'Éducation nationale. Elles comprennent le profil des élèves (âge, déficience ...), les modalités et temps de scolarisation (scolarisation individuelle, avec un dispositif ULIS, scolarisation en temps partagés), les accompagnements humains...

L'enquête 32 décrit la scolarisation des enfants et adolescents accompagnés par les établissements hospitaliers et médico-sociaux. Elle recense tous les jeunes qui sont accueillis et scolarisés dans l'unité d'enseignement de la structure et/ou d'une autre structure, et tous les jeunes âgés de 3 à 16 ans qui sont accueillis et non scolarisés. Elle comprend le profil des élèves, les modalités et temps de scolarisation (scolarisation exclusive au sein de l'UE (qu'elle soit externalisée ou non) ; scolarisation exclusive dans une autre structure (avec des informations sur le type de scolarisation ; scolarisation partagée entre l'UE de l'établissement médico-social et une autre structure.

- Analyse de l'organisation et fonctionnement des groupes techniques départementaux
- Recensement et exploitation des données sur les dispositifs externalisés des unités d'enseignement de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

5.2.15. Formations croisées école inclusive (financements 2017 et 2018)

L'enjeu de cette mission était de contribuer à l'élaboration d'un projet pédagogique et d'un cahier des charges pour la mise en œuvre des formations intersectorielles et interprofessionnelles en application de la fiche action n°7 de la convention signée entre la Région académique et l'ARS en faveur de l'école inclusive.

Nos productions et actions réalisées au 31 décembre 2018 :

- Organisation et animation des réunions du comité de pilotage dédié à cet axe
- Rédaction des comptes rendus de chaque réunion du comité de pilotage
- Construction et rédaction en lien avec le comité de pilotage d'un projet pédagogique concernant les formations croisées sur l'école inclusive
- Participation à l'élaboration du cahier des charges publié en mai 2018 par UNIFAF concernant les formations croisées sur l'école inclusive
- Organisation des journées préparatoires des formateurs de l'Éducation Nationale et du secteur médico-social (octobre et novembre 2018)
- Elaboration d'une proposition de plaquette de présentation des formations croisées

¹ L'enquête 3 correspond aux élèves dans le 1^{er} degré, et l'enquête n°12 décrit celle dans le 2nd degré

Cette mission sera poursuivie jusqu'en 2021. Les poursuites concernent le suivi de la mise en place sur les territoires des formations ainsi que l'évaluation de l'impact de ces dernières auprès des acteurs.

5.2.16. Soutien de l'animation de la stratégie de communication sur l'inclusion scolaire des enfants en situation de handicap (financement 2017)

L'enjeu de cette mission était de soutenir l'ARS et la région académique dans la communication autour des avancées sur la mise en place des fiches actions de la convention régionale sur l'école inclusive.

Il s'agissait notamment de valoriser des expériences et des parcours réussis, d'informer et de sensibiliser le grand public à la question du handicap de l'enfant à l'école, ainsi que de permettre aux professionnels de l'éducation et de l'action sociale et médico-sociale de mieux se connaître.

Nos productions et actions réalisées au 31 décembre 2018 :

- Réalisation d'interview auprès de professionnels du secteur médico-social et de l'Education Nationale
- Recueil et sélection de contenus à intégrer dans le premier dossier de presse
- Organisation de réunions de coordination du projet avec l'ARS et les conseillers techniques auprès des Recteurs
- Formalisation du dossier de presse (finalisation en octobre 2018)

5.2.17. Observation et évaluation dans le cadre de la convention école inclusive (financement 2018)

L'enjeu de cette mission reprenait celui de l'axe 15. Il s'agissait de développer un suivi et une analyse en routine des modalités de scolarisation des enfants en situation de handicap scolarisés dans la région Auvergne-Rhône-Alpes et d'appréhender les caractéristiques des enfants en situation de handicap de la région.

Nos productions et actions réalisées au 31 décembre 2018 :

- Réalisation d'un bilan qualitatif de l'observation concernant l'école inclusive pour l'année 2017
- Refonte de la méthodologie en lien avec l'ARS et la Région Académique entre septembre et décembre 2018
- Détermination des indicateurs clés à analyser en routine et leurs sources de données
- Clarification de la notion d'Unité d'enseignement et la méthode de comptabilisation des dispositifs externalisés

Cette mission sera finalisée en juin 2019.

5.2.18. Externalisation des UE (financement 2017)

L'enjeu de cette action était de soutenir l'ARS et la région académique dans l'externalisation des UE. Il s'agissait, pour ce faire, d'identifier les obstacles et les leviers à l'externalisation des UE, ainsi que de fournir des indicateurs à même de permettre un suivi des objectifs d'externalisation.

Nos productions et actions réalisées au 31 décembre 2018 :

(Poursuite des travaux de 2017)

- Analyse du questionnaire diffusé auprès des établissements médico-sociaux accompagnant des enfants en situation de handicap
- Rédaction d'un rapport « Scolarisation des enfants et jeunes accompagnés par un établissement médico-social », mai 2018

5.2.19. Offre et besoins en SESSAD : appui au RHEOP pour l'analyse des données quantitatives et qualitatives (financement 2018)

L'enjeu de cette mission était d'apporter un appui technique à l'étude du RHEOP dans l'analyse des données collectées auprès des MDPH et des familles.

Nos productions et actions réalisées au 31 décembre 2018 :

- Contribution au codage des données recueillies auprès des MDPH par les enquêteurs du RHEOP afin de produire une analyse fine
- Contribution à l'analyse qualitative issue des entretiens avec les familles
- Participation aux réunions ARS/RHEOP (14/3/2018 ; 23/11/2018)

Cette mission sera finalisée en juin 2019.

5.2.20. Portrait des travailleurs handicapés accompagnés par un ESAT (financement 2018)

A ce jour, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes dispose de peu de données sur les ESAT de son territoire. Elles sont essentiellement issues des comptes administratifs et de l'enquête annuelle nationale relative aux ESAT conduite dans le cadre de l'alimentation du rapport annuel de la performance (RAP) diligentée par la DGCS.

L'ARS souhaite recueillir des données qualitatives sur les ESAT de la région ainsi que de leurs travailleurs en situation de handicap.

Cette étude devrait permettre de mieux connaître et comprendre :

- Comment sont organisés et fonctionnent les ESAT sur les différents départements ?
- Quel est le rôle des ESAT dans sa dimension d'inclusion sociétale (le logement, le transport, la participation sociale...) ?
- Quels sont les parcours des travailleurs handicapés ?

L'ARS a demandé au CREA Auvergne-Rhône-Alpes d'apporter son appui technique pour définir le cahier des charges de cette étude qui sera réalisée en 2019.

Cette mission, qui consiste en la réalisation de l'étude définie dans le cahier des charges, sera finalisée en janvier 2020.

Nos productions et actions réalisées au 31 décembre 2018 :

- Conception et rédaction du cahier des charges de l'étude en lien avec l'ARS

5.3. Actions pour la DRDJSCS (financement 2017 et 2018)

OBJECTIFS :

LA DEMANDE DE LA DRDJSCS POUR 2017 (financement 2017)

Afin de soutenir et valoriser les axes de travail retenus dans le schéma régional et les actions qui en découlent, la DRDJSCS a souhaité que le CREAM Auvergne-Rhône-Alpes apporte son soutien technique sur la mise en œuvre de 3 fiches actions du schéma :

- La qualité de la formation initiale,
- La prise en compte des situations complexes,
- L'animation de rencontres départementales de lutte contre l'isolement professionnel.

LA DEMANDE DE LA DRDJSCS POUR 2018 (financement 2018)

La DRDJSCS a souhaité que le CREAM Auvergne-Rhône-Alpes apporte son soutien technique sur :

- La mise en œuvre de la fiche action relative au développement de la qualité de la formation continue des mandataires judiciaires à la protection des majeurs,
- La poursuite de l'appui à l'organisation des rencontres départementales de lutte contre l'isolement professionnel.

5.3.1. Développer la qualité de la formation initiale

Nos productions et actions réalisées au 31 décembre 2018 :

(Finalisation de l'action)

- Organisation et animation d'un groupe de travail
- Elaboration du compte rendu du groupe de travail

5.3.2. Gérer les situations complexes

Nos productions et actions réalisées au 31 décembre 2018 :

(Finalisation de l'action)

- Organisation et animation d'un groupe de travail
- Elaboration du compte rendu du groupe de travail
- Rédaction du cahier des charges pour expérimenter des réponses à la gestion des situations complexes

5.3.3. Co-organiser les journées d'information dans certains départements (fiche action schéma n°12)

Nos productions et actions réalisées au 31 décembre 2018 :

- Appui technique à la conception et à l'organisation de la journée de la Drôme (conception du programme, recherche et coordination des intervenants, articulation avec la DDSCS...)
- Appui technique à la conception et à l'organisation de la journée de la Savoie & de la Haute-Savoie (conception du programme, recherche et coordination des intervenants, articulation avec la DDSCS...)

5.3.4. Formation continue des MJPM

Nos productions et actions réalisées au 31 décembre 2018 :

- Réalisation d'entretiens auprès des fédérations de MJPM pour recueillir les attentes par rapport au groupe de travail à mettre en place et animer
- Conception d'un questionnaire pour repérer les besoins de formation

Cette mission sera finalisée en 2019.

5.4. Actions diverses 2018

5.4.1. Accompagnement de l'association Adélaïde PERRIN à la mise en place d'une enquête de satisfaction auprès des personnes accompagnées et leurs familles

Afin de connaître l'opinion et les attentes des bénéficiaires en vue d'améliorer ses services et proposer des solutions au plus près de leurs besoins, l'association Adélaïde Perrin a souhaité lancer une enquête de satisfaction à destination des 200 personnes accueillies au sein de leurs établissements et services ainsi qu'à leurs familles.

L'enjeu de cette enquête était d'engager un dialogue entre le perceptuel et le factuel. Il s'agissait aussi de permettre la prise de distance des professionnels grâce à une dynamique transverse de travail et d'écoute sur le ressenti des usagers. L'objectif final était d'alimenter une vision prospective d'amélioration de la qualité des activités et des prestations.

Nos productions et actions réalisées au 31 décembre 2018 :

- Construction du questionnaire numérique sur un logiciel dédié à la réalisation d'enquêtes
- Mise en place d'un kit de passation des entretiens
- Exploitation des réponses au questionnaire
- Elaboration d'un rapport et d'un support de communication présentant les résultats des réponses des personnes accompagnées et de leurs familles

5.4.2. Etude IRESP - L'accueil et l'accompagnement médico-social des personnes handicapées avançant en âge

La Fédération des CREAI a été missionnée pour mener une recherche-action sur la thématique du vieillissement des personnes en situation de handicap qui occupe une place centrale dans les politiques publiques depuis les années 2000.

La majorité des travaux et réflexions portant sur le vieillissement des personnes handicapées promeut une diversification de l'offre d'accompagnement. Mais la question de la diversification dépasse celle du vieillissement. On assiste ainsi à un développement des formes d'habitat alternatives : colocations entre personnes handicapées avec mise en commun des prestations de compensation du handicap et accompagnement d'un service, regroupement de logements individuels sous forme de pensions de famille, habitats groupés au sein d'un même immeuble ou de maisonnettes implantées sur le même site et mis à disposition de personnes en situation de

handicap, pour n'en citer que quelques exemples. Ces projets affichent une volonté de sortir des réponses traditionnelles de type « tout établissement » ou « tout domicile ».

L'hypothèse centrale de cette recherche était que les dispositifs innovants d'accompagnement qui se développent aujourd'hui auprès de publics de tous âges et le plus souvent comme des solutions alternatives au « tout institutionnel » ou « tout domicile », peuvent constituer un support pour penser de nouvelles formes d'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes.

Le cadre d'analyse proposait d'envisager les réponses non pas à l'aune des types d'habitat proposés par les promoteurs, mais à l'aune des modes d'habiter des personnes handicapées vieillissantes.

Ont été retenus des départements ruraux et urbains, disposant d'un taux d'équipement plus ou moins élevé, et situés dans des régions différentes. Pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Allier et le Rhône ont été sélectionnés.

Notre CREAL a été associé au travail de définition de la typologie des modes d'accueil et d'accompagnement susceptibles de répondre aux projets de vie des personnes handicapées vieillissantes.

Nos productions et actions réalisées au 31 décembre 2018 :

(Finalisation du travail de 2017)

→ Réalisation d'entretiens auprès de 3 établissements

5.4.3. Etude GCSMS AIDER

Notre CREAL a été sollicité par la Fédération des CREAL pour contribuer à l'étude sur l'accessibilité de l'offre de répit. Cette étude visait à mieux connaître son impact sur la vie des aidants des personnes en situation de handicap. Elle était financée par les groupes de protection sociale Agricola, Klesia et Lourmel et de la Fédération Nationale de la Mutualité Française.

Nos productions et actions réalisées au 31 décembre 2018 :

→ Réalisation d'entretiens auprès de 2 structures innovantes en matière d'offre de répit

6. Suivi des adhérents

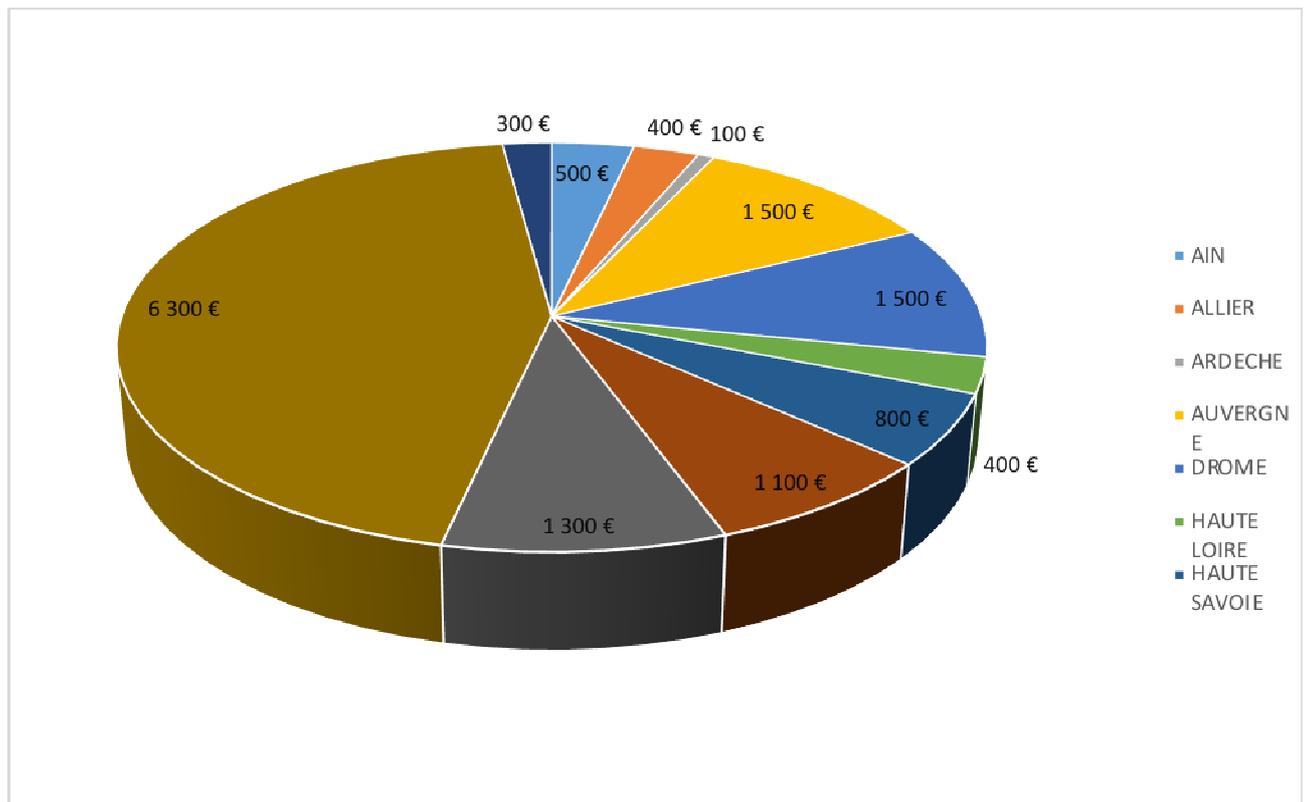
L'année 2018 rencontre une légère baisse non significative comparé à 2017.

La représentation par département reste globalement stable, les augmentations les plus significatives par rapport à 2017 concernent le département du Rhône, avec quelques baisses non importantes.

Notons que le Cantal n'est plus représenté au sein de nos adhérents depuis 2016.

6.1. Répartition des cotisations par département

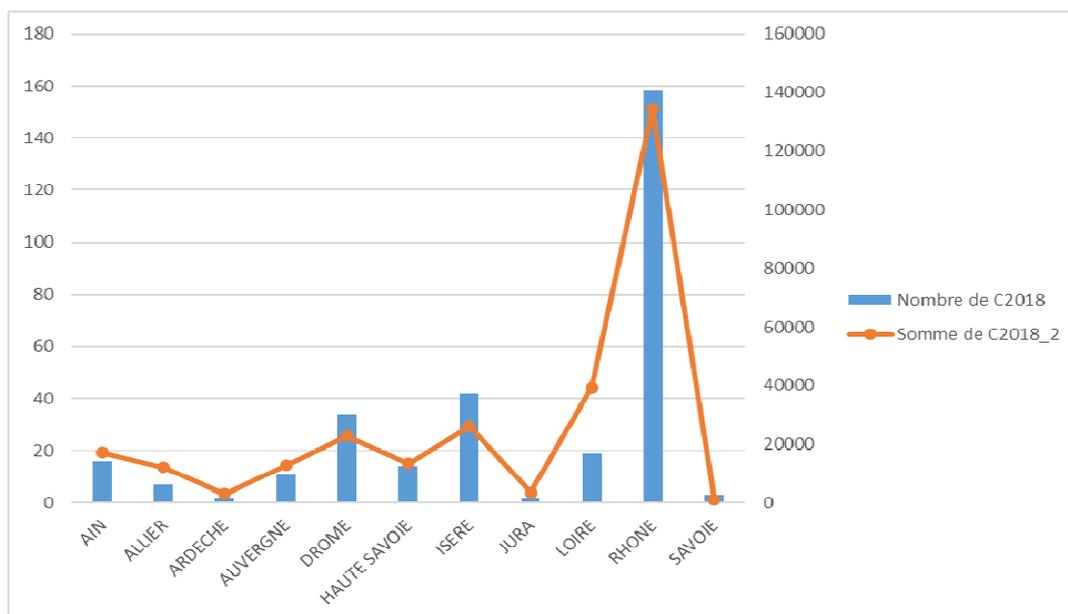
Département	Montant 2016	Montant 2017	Montant 2018	Pourcentage 2018
Ain	500 €	700 €	500 €	3,52 %
Allier	50 €	400 €	400 €	2,82 %
Ardèche	200 €	100 €	100 €	0,70 %
Cantal	0 €	0 €	0 €	0
Drôme	1 400 €	1 200 €	1 500 €	10,56 %
Isère	1 400 €	1 400 €	1 100 €	7,75 %
Loire	1 400 €	1 500 €	1 300 €	9,15 %
Puy-de-Dôme	900 €	1 800 €	1 500 €	10,56 %
Haute-Loire	200 €	400 €	400 €	2,82 %
Rhône	5 700 €	5 600 €	6 300 €	44,37 %
Savoie	500 €	500 €	300 €	2,11 %
Haute-Savoie	1 200 €	900 €	800 €	5,63 %
TOTAL	13 450 €	14 500 €	14 200 €	100 %



6.2. Répartition des contributions par département

Après avoir stoppé en 2016 une chute des adhésions et notamment du nombre de contribuants constatée depuis 5 ans, nous avons significativement inversé la tendance avec une hausse des contributions de + 8,14 %.

Nous pouvons à la fois nous réjouir et nous féliciter de ce résultat, très certainement dû aux efforts apportés en termes de suivi et de relation aux adhérents.



Département	Montant 2016	Montant 2017	Montant 2018	Pourcentage 2018
Ain	17 636 €	13 781 €	17 147 €	6 %
Allier	4 459 €	10 622 €	12 070 €	4,22 %
Ardèche	8 626 €	6 830 €	3 017 €	1,06 %
Cantal	0 €	0 €	0	0
Drôme	24 106 €	22 832 €	22 805 €	7,98 %
Isère	24 021 €	24 047 €	26 113 €	9,14 %
Loire	36 590 €	42 396 €	39 406 €	13,79 %
Haute-Loire	0 €	0 €	0 €	0
Rhône	127 545 €	142 336 €	134 358 €	47 %
Puy-de-Dôme	8 306 €	7 797 €	12 811 €	4,48 %
Savoie	1 119 €	1 119 €	1 132 €	0,40 %
Haute-Savoie	11 930 €	11 775 €	13 380 €	4,68 %
Jura		3 574 €	3 600 €	1,26 %
TOTAL	264 338 €	287 109 €	285 843 €	100 %

7. Le service emploi

2018 connaît une hausse très importante du chiffre d'affaire du service emploi. Le développement de ce service se poursuit, et progresse de 20 % par rapport à 2017.

Après avoir presque égalé le nombre d'offres d'emplois postées par les adhérents en 2016, les non-adhérents ont définitivement rattrapé ceux-ci en 2018.

Les chiffres de publication sont très encourageants pour les non-adhérents, soit une augmentation de + 22 %. Les adhérents ont, quant eux, diminué leur cadence de publication (-18 %).

Evolution du chiffre d'affaires du service emploi

2016	2017	2018
65 850 €	84 285 €	101 335 €

	2016	2017	2018
Nombre d'offres publiées par les adhérents	892	1 083	1 278
Nombre d'offres publiées par les non adhérents	841	1 086	1 326
Nombre total d'offres publiées	1 733	2 169	2 604

Rapport financier 2018

Compte de résultat au 31 décembre 2018

LIBELLES	RESULTAT 2017	RESULTAT 2018	BUDGET 2018
PRODUITS			
Contributions + cotisations	301 611	300 044	280 000
Etudes / Observation / Recherche	646 462	510 860	600 000
Formations / Conseil / Réseau ESAT	504 003	661 668	600 000
Redevance ESOPPE	0	15 100	0
Animation / Journées Etudes	13 236	52 975	30 000
Service Emploi	84 285	101 335	85 000
Mise à disposition du personnel	16 248	61 598	0
Produits divers (trans.ch - refac frais dép - repr.prov.)	132 758	83 313	44 200
Produits financiers	2 684	1 799	0
TOTAL PRODUITS	1 701 287	1 788 692	1 639 200
CHARGES			
Achats et charges externes	330 907	385 074	314 161
Sous traitance	47 219	17 492	60 000
Mise à disposition du personnel AGM et CRIAS	551 325	650 525	616 187
Impôts et taxes	6 229	6 795	6 100
Frais de personnel	550 161	678 740	530 663
Charges financières	16 327	15 029	15 096
Dotations amort / provisions	74 274	68 165	96 993
TOTAL CHARGES	1 576 442	1 821 820	1 639 200
RESULTAT D'EXPLOITATION ET FINANCIER	124 845	-33 128	0
Produits exceptionnels	3 032	850	0
Charges exceptionnelles	15 548	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 12 516	850	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	112 329	-32 278	0

Bilan au 31 décembre 2018

ACTIF	NET 2017	NET 2018
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations incorporelles	2 594	6 857
Immobilisations corporelles	379 357	337 171
Immobilisations financières	2 220	808
TOTAL	384 171	344 836
ACTIF CIRCULANT		
Clients et comptes rattachés	212 716	250 488
Autres créances	233 993	144 587
Disponibilités / VMP	656 487	617 115
Charges constatées d'avance	0	440
TOTAL	1 103 196	1 012 630
TOTAL ACTIF	1 487 367	1 357 466
PASSIF	NET 2017	NET 2018
CAPITAUX PROPRES		
Autres réserves	275 542	275 542
Report à nouveau	123 382	235 710
Résultat de l'exercice	112 329	-32 278
Fonds associatifs / prov. réglementées	0	0
TOTAL	511 253	478 974
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques et charges	37 201	38 240
TOTAL	37 201	38 240
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	389 606	365 087
Fournisseurs et comptes rattachés	6 194	6 194
Dettes fiscales et sociales et autres dettes	165 293	250 543
Produits constatés d'avance	377 820	218 428
TOTAL	938 913	840 252
TOTAL PASSIF	1 487 367	1 357 466

Retrouvez notre actualité
sur www.creai-ara.org

Site de Lyon

71C cours Albert Thomas
69003 LYON
04 72 77 60 60

Site de Clermont-Ferrand

67 rue Victor Basch
63000 CLERMONT-FERRAND
04 73 90 60 60

Le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes & le CRIAS travaillent en partenariat au service des professionnels du social & du médico-social.

